



Mémoire de la MRC d'Antoine-Labelle
Sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec
Un nouveau chapitre culturel pour le Québec

Adopté le 18 août 2016 par le Comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle
Résolution MRC-CA-13957-08-16

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Bref portrait de la MRC d'Antoine-Labelle	1
Implication en développement culturel	2
5 orientations de la MRC d'Antoine-Labelle.....	4
1. Intégration systématique de la culture dans les schémas d'aménagement et de développement au Québec.....	4
2. Réalités numériques et particularités des territoires ruraux des Laurentides (desserte Internet).....	5
3. Décentralisation des lieux de diffusion culturels (vers le citoyen dans les municipalités) .	7
4. Autonomie des MRC et des municipalités dans le développement culturel régional et local.....	8
5. Soutien financier aux municipalités en matière de sauvegarde du patrimoine religieux (allocation de sauvegarde)	10
Conclusion	11
Les membres du comité culturel de la MRC d'Antoine-Labelle.....	12
Résumé	13

Introduction

Suivant l'annonce d'une consultation publique sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec « *Un nouveau chapitre culturel pour le Québec* » présenté par M. Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et ministre responsable de la région de l'Estrie, la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) souhaite porter l'attention du ministre sur certains éléments. Les membres de la direction et du comité culturel de la MRCAL ont amorcé une réflexion sur les questions soulevées par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cahier de consultation produit dans le cadre de cette démarche de renouvellement. Les questions et thèmes proposés par le MCC permettent de soulever cinq orientations traduisant des enjeux culturels particuliers à la MRCAL :

1. Intégration systématique de la culture dans les schémas d'aménagement et de développement au Québec ;
2. Réalités numériques et particularités des territoires ruraux des Laurentides (desserte Internet) ;
3. Décentralisation des lieux de diffusion culturels (vers le citoyen dans les municipalités) ;
4. Autonomie des MRC et des municipalités dans le développement culturel régional et local ;
5. Soutien financier aux municipalités en matière de sauvegarde du patrimoine religieux (allocation de sauvegarde).

Bref portrait de la MRC d'Antoine-Labelle

La MRCAL est constituée de 17 municipalités et de territoires non organisés. Sise sur un territoire de grande superficie, soit quelques 16 283 km² représentant 73 % de la superficie totale de la région des Laurentides, le positionnement géographique de la MRCAL et l'influence des territoires avoisinants amènent des développements et des dynamiques tout à fait différents. Ce vaste territoire, parsemé de lacs, de rivières et de montagnes, est une terre d'accueil pour de nombreux villégiateurs et amateurs de plein air. Ce territoire est divisé en quatre secteurs municipalisés :

- Le Centre regroupant Mont-Laurier, Lac-des-Écorces, Kiamika et Chute-Saint-Philippe ;
- La Rouge regroupant Lac-Saguay, Nomingue, Rivière-Rouge, L'Ascension et La Macaza ;

- La Lièvre Nord regroupant Ferme-Neuve, Mont-Saint-Michel, Lac-Saint-Paul et Sainte-Anne-du-Lac ;
- La Lièvre Sud regroupant Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, Lac-du-Cerf, Notre-Dame-de-Pontmain et Notre-Dame-du-Laus.¹

La population de la MRCAL s'élevait à 35 183 personnes selon le décret 1125-2015 publié dans la *Gazette officielle* du Québec le 30 décembre 2015 et aucun résident permanent n'est recensé dans les territoires non organisés. Plus du tiers de la population vit dans la ville centre, Mont-Laurier. Selon l'Institut de la statistique du Québec, la population de la MRCAL s'élèvera à 36 980 personnes en 2036. Par rapport à 2015, cela représenterait une hausse de 5,10 % sur 21 ans.² Entre 2001 et 2026, on observe une augmentation de 135 % du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus alors que les 0-24 ans connaîtront une diminution de 29 %.³ Avec ses 4 500 lacs et rivières, la MRCAL est un territoire prisé des villégiateurs et résidents saisonniers. Cette population saisonnière vient s'ajouter à la population permanente et représente pratiquement une augmentation de 50 % de la population de la MRCAL.

La population de la MRCAL est très peu scolarisée. En effet, près de 35 % de la population ne possèdent aucun diplôme, 18 % possèdent un diplôme d'études secondaires, 24,5 % possèdent un diplôme d'études professionnelles et 22,5 % ont réalisé des études postsecondaires. Ce taux de scolarisation a évidemment un impact sur le développement culturel de la MRCAL ainsi que sur les habitudes de création et de consommation du produit culturel.

L'éloignement des grands centres urbains force les acteurs de la MRCAL à être créatifs dans l'organisation et le développement de leur région. En effet, les citoyens ne peuvent compter sur une desserte Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire et lorsqu'elle est disponible la qualité n'est rien comparativement à ce que l'on retrouve en milieu urbain. Le réseau de transport collectif s'organise, mais ne sera jamais comparable à un véritable réseau de transport en commun. De belles avancées ont été réalisées depuis les dernières années, mais un travail important doit encore être exécuté afin de contrer certaines iniquités territoriales.

Implication en développement culturel

Les acteurs de la MRCAL ont pu bénéficier de plusieurs types de soutien financier issu de la Politique culturelle du Québec de 1992, que ce soit par le programme d'aide aux

¹ MRCAL, *Diagnostic territorial, Bilan et enjeux de développement*, 2013.

² Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques des MRC du Québec*, 2011-2036

³ MRCAL, *Diagnostic territorial, Bilan et enjeux de développement*, 2013.

immobilisations, le programme de partenariat territorial du CALQ ou le protocole d'entente interministériel Culture-Éducation (*La culture à l'école*). Ces programmes ont contribué au développement de la culture tant au niveau local que régional. Plusieurs projets n'auraient pu voir le jour advenant l'absence de soutien. Notamment, ces enveloppes ont permis la réalisation de l'aménagement d'une nouvelle bibliothèque à L'Ascension, l'aménagement d'une salle de spectacle multifonctionnelle en plus de permettre le soutien au fonctionnement du Centre d'exposition de Mont-Laurier et de la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides comme centre d'archives agréé. De plus, ces programmes ont favorisé la mise sur pied de deux initiatives d'éducation culturelle existant depuis 25 ans, soit *Aventure T* et *Wow Théâtre*, afin de contrer le décrochage culturel et scolaire des jeunes. Ces programmes, initiés par un partenariat entre le diffuseur Muni-Spec et la Commission scolaire Pierre-Neveu, permettent annuellement à chaque élève, de la maternelle à la fin de l'école secondaire, d'assister à deux représentations en arts de la scène.

En 2011, grâce au programme d'aide aux initiatives de partenariat réunissant les ententes de développement culturel et les ententes ciblées VVAP, la MRCAL s'est dotée d'un agent de développement culturel au sein de son équipe, travaillant en collaboration avec l'agent de développement culturel de la Ville de Mont-Laurier. L'entrée en poste de cette ressource a permis à la MRCAL d'adopter, en août 2013, une première politique culturelle élaborée suite à plusieurs consultations publiques tenues sur le territoire. Cette politique encadre les actions en culture sous quatre grandes orientations à savoir :

- L'intervention culturelle et le développement économique ;
- Le soutien à l'action culturelle ;
- La participation de la population à la culture ;
- L'identité culturelle et le rayonnement régional.

La mise en œuvre de cette politique est assurée par un plan d'action élaboré en concertation avec le milieu afin de réaliser des projets en partenariat avec les acteurs culturels (municipalités, organismes et artistes) du territoire de la MRCAL. Pour la MRCAL, ce travail en partenariat avec le milieu culturel est primordial et incontournable afin de mettre en œuvre le plan d'action de façon à maximiser et diversifier l'intervention culturelle sur le territoire. Cette proximité établie entre la MRCAL et les intervenants culturels permet de bien cibler les besoins en matière de développement culturel. La réalisation d'un plan d'action en culture se traduit principalement par les ententes de développement culturel signées entre le MCC et la MRCAL.

La politique culturelle de la MRCAL, accompagnée des ententes signées avec le MCC, sont des outils de développement et des leviers de financement en culture indispensables dans lesquels la MRCAL s'engage avec rigueur. En effet, la culture est un vecteur de transformation sociale

d'une communauté. Elle est un outil de concertation, de mobilisation et d'intervention pour contrer les enjeux sociaux particuliers à la MRCAL tels que l'exclusion sociale, le décrochage scolaire, la toxicomanie, l'isolement et la migration des jeunes vers les grands centres.

5 orientations de la MRC d'Antoine-Labelle

1. Intégration systématique de la culture dans les schémas d'aménagement et de développement au Québec

Depuis 2008, le chantier gouvernemental en culture fait de celle-ci une composante transversale majeure du développement durable intégrée à ses dimensions sociale, économique et environnementale.⁴ L'élaboration d'un Agenda 21 de la Culture amorcé en 2010 sur l'ensemble du territoire québécois tient à intégrer la dimension culturelle à la *Loi sur le développement durable* représentant un engagement de tous les ministères et organismes assujettis par cette loi. Depuis 2015, l'intégration de la culture au développement durable fait partie des sept enjeux fondamentaux qui animent la *Stratégie gouvernementale sur le développement durable 2015-2020* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. L'aménagement durable du territoire doit donc maintenant tenir compte de la culture comme composante, notamment dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de développement à travers le Québec.

Marqueur d'identité forgeant un sentiment d'appartenance, la culture est au centre de plusieurs grands enjeux régionaux tels que la dévitalisation, le décrochage scolaire et la diversification économique. C'est pourquoi un des objectifs de l'*Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social* de la MRCAL est de mettre en valeur la culture par sa diffusion et sa promotion. La culture occupe donc une place très importante comme levier économique et social. Sur le plan de l'aménagement du territoire, la conservation du patrimoine culturel fait l'objet d'une attention particulière dans la MRCAL. La préservation et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel par la réalisation d'un inventaire sur le patrimoine culturel sont un exemple qui témoigne de l'importance qu'occupe la culture sur le territoire. Possédant des ressources limitées, les décideurs municipaux ne sont pas toujours en mesure de conserver et de mettre en valeur le patrimoine à sa juste valeur et de favoriser la création d'espaces permanents de diffusion ou d'aménagement culturel sur le territoire. Il serait important de mettre à la disposition des municipalités des ressources et des outils leur permettant d'œuvrer concrètement à l'embellissement du cœur de la municipalité afin

⁴ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques *Stratégie gouvernementale sur le développement durable 2015-2020*, p. 17.

de développer le sentiment d'appartenance par une connaissance des éléments distinctifs, souvent patrimoniaux.

En raison de la récente intégration de la culture en tant que 4^e pilier du développement durable et du rôle particulier qu'elle occupe, sa reconnaissance doit aussi passer par l'aménagement et le développement du territoire. Afin de concrétiser cette volonté, les schémas d'aménagement et de développement devront forcément faire plus de place à la culture dans les lieux publics en identifiant des zones culturelles où se concentre la diffusion et l'animation culturelle, protéger et mettre en valeur les paysages identitaires de leur territoire, améliorer l'accessibilité aux attraits culturels du territoire et promouvoir la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel, en définissant des « territoires culturels » par exemple.

Ainsi, les programmes pourraient être réfléchis selon une approche transversale entre les différents intervenants œuvrant pour le développement régional issu des milieux culturel, municipal, économique, touristique et communautaire, de façon à permettre l'élargissement de la portée des projets culturels multisectoriels. Plus précisément, ceci pourrait se traduire en créant des aménagements permanents tenant compte des dimensions du développement durable (environnement, économie, social et culturel) dans les secteurs privés (projets immobiliers), de la santé (centres de santé et de services sociaux), du milieu scolaire (établissements d'éducation), du milieu communautaire ou touristique (bureaux d'accueil touristique) et du milieu municipal (infrastructures et espaces verts municipaux). À titre d'exemple, la Ville de Rouyn-Noranda a aménagé une aire de repos conviviale et artistique dans le quartier culturel du Vieux-Noranda près de l'aréna Iamgold. Elle a donc fait appel à un architecte, un comédien, un sculpteur et des citoyens pour réaliser son aménagement culturel qui témoigne de symboles et de pratiques teintées des réalités locales liées à la foresterie et au transport du bois.

Il serait également possible, via les ententes de développement culturel, d'élargir la réalisation de projets entre plusieurs MRC afin de permettre des projets d'aménagement durable ayant une signature citoyenne régionale de façon à développer le sentiment d'appartenance et la fierté des citoyens de vivre la région laurentienne (ex. : les panneaux d'interprétation sur le Parc linéaire « Le p'tit train du Nord », la démarche en paysages culturels, etc.).

2. Réalités numériques et particularités des territoires ruraux des Laurentides (desserte Internet)

Les nouveaux modes de diffusion numérique du produit culturel sont présents sur notre territoire rural principalement pour des raisons cruciales d'accessibilité à la culture. En effet, la vaste étendue du territoire, la dispersion et le vieillissement de la population ainsi que l'éloignement des grands centres urbains rend difficile la fréquentation des contenus culturels

dans les lieux de diffusion. Déjà dans nos ententes de partenariat avec le MCC et le CALQ, la MRCAL débute l'intégration des nouvelles technologies numériques à travers ses actions et celles de ses partenaires. Pensons notamment au Centre d'exposition de Mont-Laurier qui, avec un médiateur culturel, a permis aux élèves de visiter virtuellement les expositions du Centre directement de leur école, une solution créative permettant de rejoindre les élèves répartis sur le territoire. De plus, la MRCAL lancera une nouvelle plateforme numérique, un portail culturel, offrant une vitrine gratuite aux acteurs culturels du territoire et favorisera la diffusion d'outils et de communications en culture.

Ce virage numérique, bien que tout à fait nécessaire et incontournable, rencontre cependant des défis majeurs pour la MRCAL où une grande partie du territoire n'a pas de couverture Internet haute vitesse et cellulaire. La majorité des citoyens de la MRCAL n'a pas accès à un réseau Internet haute vitesse de qualité ou abordable, ne favorisant pas la consommation de contenus culturels en ligne ou via des appareils mobiles. En effet, 34 % de la population résidante de la MRCAL n'est pas desservie par un réseau Internet de 1,5 mégabit selon l'étude de la firme d'ingénierie Yuvo produite en 2013. Selon les programmes gouvernementaux, la vitesse minimale de transmission est 5 mégabits par seconde en 2016. Un comité Internet haute vitesse formé de maires, des députés provincial et fédéral de la MRC ainsi que du CLD d'Antoine-Labelle travaillent actuellement à trouver une solution pour le déploiement sur tout le territoire. Cette réalité face à l'Internet n'est certainement pas un agent facilitateur et favorise la création d'un environnement qui n'est pas adéquat pour les travailleurs culturels, surtout en création de contenus numériques. Bien que la MRCAL tente d'amorcer des pratiques de diffusion de contenus culturels, cette réalité est un frein au développement du produit numérique et lui fait accuser un retard sérieux tant dans ses lieux de diffusion que dans ses produits culturels comparativement aux grands centres urbains.

Étant au balbutiement des projets en numérique, ces crédits devraient perdurer entre le MCC et ses partenaires (MRC, municipalités, écoles et organismes culturels). Ces derniers permettent de voir naître des projets culturels structurants favorisant le développement du numérique dans les équipements culturels municipaux et les lieux de diffusion reconnus par le MCC. Par exemple, l'acquisition d'équipements de numérisation et de diffusion pour les sociétés d'histoires régionales et les centres d'archives agréés offrant des services directement aux citoyens devrait être privilégiée dans les programmes ministériels.

Les créateurs, les producteurs et les entrepreneurs culturels sont enthousiastes à l'idée de prendre place dans ce nouvel environnement de travail et de création, mais il est souhaitable que les outils et l'accompagnement soient présents. Ainsi, cela pourrait prendre la forme de soutien à la formation offert par les conseils régionaux de la culture ou de mentorat culturel afin

qu'ils puissent performer, se démarquer et exporter leurs produits culturels tant aux niveaux régional, national qu'international.

3. Décentralisation des lieux de diffusion culturels (vers le citoyen dans les municipalités)

Depuis longtemps déjà, les bibliothèques publiques sont le cœur du développement culturel d'une localité, particulièrement en milieu défavorisé. Avec la nouvelle vision de la bibliothèque comme 3^e milieu de vie, celle-ci exerce une action quotidienne de démocratisation du savoir et de la culture et est devenue un réel lieu d'échanges et de rencontres entre les artistes, les auteurs et les citoyens. Le Réseau BIBLIO des Laurentides, dont 16 municipalités sont membres, favorisent la découverte de ressources littéraires numériques tant à l'intérieur que hors des murs par sa plateforme web *Ma BIBLIO à moi*. Ce partenaire apporte une aide essentielle aux plus petites bibliothèques de la MRCAL en donnant de la formation et des outils de gestion aux responsables et en leur offrant des activités d'animation culturelle abordables de façon à mieux apprivoiser ce nouveau rôle. Les bibliothèques de la MRCAL tentent de jouer ce rôle de 3^e milieu de vie. Cependant, les ressources et les heures d'ouverture disponibles, soit une moyenne de 9 heures par semaine en 2013 (excluant Mont-Laurier), il est difficile pour les bibliothèques de la MRCAL de jouer pleinement leur mission de porteur de culture. Des crédits devraient ainsi être mis à la disposition des bibliothèques afin d'offrir des services aux citoyens variés et des heures d'ouverture étendues, car celles-ci sont souvent le seul lieu où l'accès à un réseau Internet et à des ressources papier et numériques est disponible dans les agglomérations rurales.

Concernant le réseau d'équipements culturels, nous félicitons le travail de mise à niveau des infrastructures culturelles dans la MRCAL via le programme d'aide aux immobilisations. Avec la construction de la salle de spectacle multifonctionnelle, soit l'Espace-Théâtre, les citoyens ont maintenant accès à un lieu de diffusion professionnelle supplémentaire permettant de bonifier la diversification de l'offre culturelle en arts de la scène et en arts visuels. De plus, l'annonce de la construction d'une nouvelle bibliothèque à Notre-Dame-du-Laus, à donner envie à certaines municipalités de rénover et d'agrandir la leur. Toutefois, la complexité administrative et la lenteur du processus découragent plusieurs à procéder, surtout voyant que les fonds d'appariement ont diminué, passant de 75 %, à 50 % et maintenant à 40 %. De plus, quelques municipalités de la MRCAL, près du seuil de la dévitalisation, mériteraient d'obtenir, plus facilement, des crédits particuliers d'aide aux immobilisations. Les municipalités possédant un indice de dévitalisation important devraient obtenir une évaluation particulière afin de favoriser des mesures de soutien en diffusion culturelle.

Au niveau du tourisme culturel, la MRCAL possède une étendue de plus de 16 000 km² où plusieurs citoyens et villégiateurs participent aux festivals et événements culturels reconnus

comme des produits culturels moteurs de notre territoire. Pourtant, ces derniers, même après plusieurs années d'opération, ne réussissent pas à rencontrer les critères des programmes du ministère de la Culture ou du Tourisme. En effet, malgré les retombées engendrées par la tenue de ces événements culturels ayant un caractère d'attractivité touristique, ils ne sont pas reconnus comme des instruments de développement économique et social de la part des ministères. Ne pouvant pas se mesurer au côté des événements des grands centres urbains, il serait favorable de réfléchir à des programmes pour les plus petits festivals et événements en région qui ont un impact important sur les retombées économiques en culture dans les municipalités.

Aussi, considérant le vieillissement de la population et le rôle de l'État à sensibiliser tous les Québécois à la culture, et ce, de manière équitable sur tout le territoire, il serait souhaitable d'inclure, dans le soutien au fonctionnement des lieux de diffusion culturels reconnus, des crédits à la mobilité et au déplacement afin de sortir les activités culturelles dans les municipalités éloignées des centres urbains et dans des lieux moins conventionnels. À titre d'exemple, le Musée d'art contemporain des Laurentides pourrait offrir des expositions mobiles dans un lieu (centre communautaire, érablière, centre commercial, etc.) en créant des espaces « satellites » de création et d'exposition. Ceci développerait un rapprochement des citoyens envers la culture par la proximité des lieux communautaires connus, devenus un lieu culturel propre offrant une expérience culturelle unique aux quatre coins de la région. En permettant l'attribution de ce type de crédits au fonctionnement, les organismes culturels professionnels pourraient élargir leur offre de services culturels aux citoyens. Cela diversifierait les sources de revenus des organismes culturels tout en exploitant de nouvelles avenues de diffusion et de nouvelles clientèles. L'organisme peut ainsi se concentrer sur sa mission et ses activités et développer de nouveaux partenariats culturels municipaux et privés.

4. Autonomie des MRC et des municipalités dans le développement culturel régional et local

Dans un contexte rural d'une MRC comportant un vaste territoire à couvrir, l'exercice d'un plan d'action culturel s'inscrivant à l'intérieur d'une entente de développement culturel avec le MCC doit être souple et accommodant pour les partenaires de cette entente. L'exercice de réfléchir un plan d'action annuel avec les partenaires du milieu en 2016 pour 2017 n'est pas un exercice organique et consultatif de la population. La formule de planification stratégique triennale convient davantage à cet exercice de consultation et de concertation du milieu culturel. La MRCAL a vécu les deux modèles de gestion et une entente de développement culturel sur un an n'est ni stratégique ni facilitante pour les partenaires de l'entente et son milieu.

La disparité des règles de gestion entre les directions régionales du ministère restreint les capacités d'agir de la MRCAL. À titre d'exemple, bien que possibles dans certaines régions du Québec, les appels de projets ne sont pas une avenue privilégiée dans les Laurentides pour l'attribution de crédits provenant des ententes signées avec le MCC. Nous considérons que les appels de projets permettent une meilleure adhésion des acteurs culturels et une intégration de la culture à d'autres secteurs d'activités de manière à intégrer les dimensions sociale, économique et territoriale. Cet exercice permet aux acteurs culturels du milieu de s'approprier leur politique culturelle et leur plan d'action en culture. À cet effet, un modèle intéressant, soit celui du Fonds de développement des territoires permet à la fois de soutenir et de recommander concrètement les projets structurants de son milieu tout en faisant place à un appel de projets.

Il serait privilégié de décentraliser l'intervention culturelle ministérielle afin de développer l'autonomie des MRC et des municipalités en la matière en permettant une plus grande liberté dans leurs champs d'action. À cet effet, un assouplissement des modes de fonctionnement afin de permettre un processus de sélection des projets culturels transparent (par appel de projets) reflétant mieux les opportunités de développement culturel sur le territoire est souhaitable. Les critères et orientations serrés du ministère ne donnent pas la latitude d'œuvrer au sein de plusieurs nouveaux secteurs de la culture, notamment en tourisme culturel, auparavant une responsabilité des CLD qui est maintenant prise en charge par les MRC. Il serait envisageable de redescendre les fonds en culture (Plan du livre, Fonds du patrimoine culturel, Plan culturel numérique et autres crédits) dans une entente de type « Fonds de développement culturel ». Ceci permettrait aux MRC et aux municipalités de gérer leurs actions culturelles selon leur processus de gestion tout en respectant les orientations ministérielles, comme c'est possible de le faire dans d'autres régions du Québec (par exemple dans la Capitale-Nationale). Ainsi, le cadre actuel ne permet pas de soutenir des initiatives culturelles issues du milieu s'ils n'ont pas été inscrits dans l'entente initiale, ne permettant pas de saisir une opportunité de création du moment puisque les acteurs doivent « réfléchir » leur création longtemps d'avance.

L'entente de partenariat territorial du CALQ est certes un bon programme favorisant le développement artistique et l'accessibilité du financement aux artistes régionaux. Malheureusement, le processus de gestion n'encourage pas le partenariat, car les MRC, qui contribuent à l'enveloppe régionale, n'ont pas à se prononcer sur la sélection des projets culturels. Les MRC et municipalités sont les acteurs les mieux placés pour évaluer l'impact d'un projet pour la communauté puisqu'ils sont les acteurs de premier plan ayant une connaissance approfondie du milieu et des besoins de leurs citoyens. Ainsi, sans faire fis des critères du CALQ et de l'évaluation des projets par les pairs, un pouvoir de recommandation du partenaire de l'entente, soit les MRC et municipalités, serait souhaitable dans cet exercice s'inscrivant dans une planification stratégique en culture au niveau régional.

5. Soutien financier aux municipalités en matière de sauvegarde du patrimoine religieux (allocation de sauvegarde)

Grâce au Fonds du patrimoine culturel, via les ententes de développement culturel, des crédits sont accessibles pour les MRC et les municipalités afin de mettre en valeur le patrimoine culturel dans son ensemble. Il est donc possible d'intervenir en patrimoine culturel qu'il soit matériel ou immatériel grâce à la refonte de la *Loi sur le patrimoine culturel* (2012). Toutefois, la situation des églises est très précaire sur notre territoire. Nous remarquons une dégradation considérable d'année en année et un délaissement imminent des fabriques dans l'entretien de celles-ci. Les coûts d'entretien et de chauffage annuels de celle-ci sont très élevés pour une petite municipalité pour conserver, souvent, le seul témoin de l'histoire et de l'identité de la municipalité. De plus, plusieurs citoyens se désintéressent du patrimoine religieux, notamment l'église de leur noyau villageois. Devant cette situation, les municipalités dépourvues de moyens et de ressources pour intervenir sur cet enjeu, prennent davantage en considération la capacité de payer du citoyen et sont donc contraintes de faire face à ce choix politique et difficile que celui de s'en départir.

Nous saluons les efforts de soutien du MCC par la mise en place du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ). Ce dernier nous a permis d'obtenir les données sur les églises de la MRCAL tirées de l'inventaire des lieux de culte du Québec réalisé en 2003. À cet effet, trois églises sur vingt-trois possèdent une valeur C (supérieur) leur permettant d'être éligibles au programme de restauration du patrimoine culturel à caractère religieux du CPRQ. Cependant, comme l'histoire de la MRCAL est encore jeune, deux ont été construites après 1960 perdant ainsi leur caractère patrimonial. Deux églises possèdent un statut légal de citation les qualifiant pour obtenir une aide financière. Malheureusement, cette citation et la bonne conservation de l'église n'ont pas permis à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, ayant déposé un projet, d'obtenir ces crédits, car l'église cotée D (moyenne) n'a pas une valeur assez élevée pour recevoir un financement. Ainsi, comme la majorité des églises de la MRCAL ne rencontrent pas les critères d'admissibilité pour recevoir une aide financière à la restauration, il serait judicieux de rendre accessibles des allocations d'entretien et de sauvegarde aux fabriques ou aux municipalités qui en font l'acquisition pour des projets de restauration et assurer la préservation de notre patrimoine québécois. Des ententes spécifiques dédiées aux MRC pour la préservation du patrimoine religieux pourraient être également une avenue possible pour la sauvegarde équitable des éléments religieux du patrimoine québécois.

Évidemment, il n'y a pas seulement les églises qui font l'objet d'une attention particulière, mais aussi l'ensemble des éléments du patrimoine religieux mobilier et immobilier (objets de culte, croix de chemin, statues, calvaires, etc.). Le travail d'inventaire de ces éléments, nombreux

dans la MRCAL, est d'une grande ampleur. Possédant souvent une grande valeur affective et ayant été construits avec des fonds publics (la dîme notamment), ceux-ci restent les derniers témoins de notre histoire catholique qui façonnent notre identité québécoise. Les rôles étatiques et paragouvernementaux devraient être revus considérant ce contexte d'évolution du patrimoine religieux. Ainsi, des responsabilités et des budgets spécifiques pourraient être attribués aux MRC et municipalités pour en assurer la préservation en concertation avec les parties prenantes du territoire (fabriques, propriétaires, MRC, municipalités, MCC, etc.).

Conclusion

La MRCAL, par le biais de ce mémoire, vous a transmis quelques recommandations et pistes qui pourront alimenter vos réflexions sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Nous sommes optimistes face aux échanges et aux changements que cette démarche va engendrer et désirons continuer à travailler en collaboration avec les orientations du MCC dans sa prochaine politique culturelle. Nous souhaitons un grand succès à cette démarche de consultation nationale convergeant vers des objectifs communs pour le développement culturel du Québec.

En souhaitant avoir dépeint un bref portrait de notre réalité culturelle territoriale.

« La culture, c'est la mémoire du peuple, la conscience collective de la continuité historique, le mode de penser et de vivre. » (Milan Kundera, *Le Monde*, 1979)

Les membres du comité culturel de la MRC d'Antoine-Labelle

Présidente

Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf et représentante du secteur géographique Lièvre Sud

Secrétaire

Mme Mylène Gagnon, adjointe à la direction générale de la MRCAL

M. Jean-François Laplante, représentant du ministère de la Culture et des Communications

Mme Mylène Mayer, directrice générale de la MRCAL

Mme Janie Dumas-Jasmin, agente de développement culturel, MRCAL

M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe et représentant du secteur géographique Centre

M. Pierre-Flamand, maire de Lac-des-Écorces et représentant du secteur géographique Centre

Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac et représentante du secteur géographique Lièvre Nord

Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay et représentante du secteur géographique La Rouge

Mme Lise Létourneau, artiste en arts visuels et représentante du secteur des arts visuels

M. Benoit Desjardins, codirecteur et cofondateur du Noble Théâtre des trous de siffleux et représentant du secteur des arts de la scène

M. Nicolas Aubry, artiste photographe, vidéographe et propriétaire de Zoom Studio Photo et représentant du secteur des arts médiatiques

Mme Shirley Duffy, présidente de la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides et représentante du secteur de l'histoire et du patrimoine

Résumé

Voici nos recommandations pour les orientations priorisées de la MRCAL :

1. Intégration systématique de la culture dans les schémas d'aménagement et de développement au Québec

- Tenir compte de la dimension culturelle dans l'aménagement durable du territoire, l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement de 3^e génération au Québec.
- Offrir aux municipalités des ressources et des outils leur permettant d'œuvrer concrètement à l'embellissement et l'aménagement du cœur de la municipalité.
- Réfléchir les programmes selon une approche transversale entre les différents intervenants du développement régional de façon à permettre l'élargissement de la portée des projets.
- Élargir la réalisation de projets entre plusieurs MRC afin de permettre des projets d'aménagement durable ayant une signature régionale.

2. Réalités numériques et particularités des territoires ruraux des Laurentides (desserte Internet)

- Maintenir l'injection de crédits pour le développement culturel numérique dans les ententes de partenariat entre le MCC et ses partenaires (MRC, municipalités, écoles et organismes culturels).
- Offrir des mesures incitatives favorisant l'acquisition d'équipements de numérisation et de diffusion dans les lieux de diffusion culturels, les sociétés d'histoires régionales et les centres d'archives agréés offrant des services directement aux citoyens.
- Mettre en place des outils et de l'accompagnement pour les créateurs, les producteurs et les entrepreneurs culturels en développement culturel numérique.

3. Décentralisation des lieux de diffusion culturels (vers le citoyen dans les municipalités)

- Mise sur pied de crédits destinés aux petites bibliothèques pour offrir des heures d'ouverture étendues et des services variés afin de les aider à occuper leur rôle de 3^e milieu de vie.
- Simplifier le processus et les demandes du *Programme d'aide aux immobilisations*
- Ramener l'appariement des sommes à un minimum de 50 % au *Programme d'aide aux immobilisations*.
- Permettre l'émission de crédits particuliers d'aide aux immobilisations et favoriser des mesures de soutien en diffusion culturelle pour les municipalités possédant un indice de dévitalisation important.
- Inclure, dans le soutien aux lieux de diffusion culturels reconnus, des crédits à la mobilité et au déplacement afin de sortir les activités culturelles dans les municipalités éloignées des centres urbains.

4. Autonomie des MRC et des municipalités dans le développement culturel régional et local

- Revenir aux ententes de développement culturel d'une durée de trois ans avec les partenaires.
- Permettre les appels de partenariats afin de favoriser une meilleure transparence et qualité du processus de sélection des projets culturels, surtout dans un contexte supralocal.
- Adapter le financement aux nouvelles avenues du développement culturel pour considérer davantage le tourisme culturel, suite aux nouvelles responsabilités des MRC.
- Accorder un pouvoir de recommandation du partenaire, soit les MRC et municipalités, dans l'évaluation des projets reçus dans le cadre des ententes de partenariat territorial du CALQ.

5. Soutien financier aux municipalités en matière de sauvegarde du patrimoine religieux (allocation de sauvegarde)

- Rendre accessibles des allocations d'entretien et de sauvegarde aux fabriques ou aux municipalités qui font l'acquisition de leur église pour des projets de restauration.
- Réfléchir à la mise sur pied d'ententes spécifiques dédiées aux MRC pour la préservation du patrimoine religieux (enjeu territorial qui a besoin d'une intervention ciblée et rapide).